

# Prix Marguerite-Thibert 2012

Ce prix a pour but de promouvoir un projet professionnel non traditionnellement féminin.



## R È G L E M E N T

**Art. 1** Le thème du concours est un "projet professionnel non traditionnellement féminin".

**Art. 2** Le Prix Marguerite Thibert distinguera une femme inscrite dans un projet professionnel en cours de réalisation pour aller vers un métier où les femmes sont peu représentées.

**Art. 3** Ce concours s'adresse à toutes les femmes habitant en Loire-Atlantique, âgée d'au moins 18 ans, en formation professionnelle initiale, technique (sauf école d'ingénieurs) CAP, BEP, BAC pro, BTS, DUT (y compris en alternance), en formation professionnelle continue, ou projet de création d'activité.

**Art. 4** La participation à ce concours est gratuite.

**Art. 5** Le dossier comportera trois pages, si possible dactylographiées, décrivant le projet, le parcours personnel et professionnel et mentionnant si le fait d'être une femme l'a rendu plus difficile et de quelle façon.

**Art. 6** Le prix est d'un montant de : 800 €  
Il sera remis courant mars 2012.  
A l'issue de la délibération du jury, si deux candidates arrivent ex æquo, le jury se réserve le droit de diviser la somme initiale en deux montants distincts.

**Art. 7** La Présidente de l'Espace Simone de Beauvoir est responsable de la bonne exécution du concours et du contrôle des résultats. En cas de réclamation, seul le jury est compétent pour prendre des décisions qui s'imposent. L'Espace Simone de Beauvoir se réserve le droit de suspendre le concours à tout moment.

**Art. 8** La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement dans son intégralité. Celui-ci sera disponible à l'Espace Simone de Beauvoir - 25 quai de Versailles 44000 Nantes - et sera remis à chaque participante, lors de l'inscription qui est obligatoire. L'Espace Simone de Beauvoir se réserve la possibilité d'engager des poursuites en cas de fraude concernant l'identité, l'adresse et la véracité du projet des concurrentes.

**Art. 9** Les dossiers de candidature doivent être déposés au plus tard **29 février 2012** accompagnés du bulletin d'inscription ci-joint. L'Espace Simone de Beauvoir se réserve la possibilité de demander à la candidate des compléments d'informations sur son parcours.

**Art. 10** Le jury est composé de professionnel.le.s, de membres du Conseil d'Administration et de personnes qualifiées de l'Espace Simone de Beauvoir. Il est désigné par le Conseil d'Administration.

**Art. 11** Le jury statue, à partir de dossiers rendus **anonymes par les candidates**, en fonction de critères définis (diversification, faisabilité du projet, besoin exprimé).  
Il se réserve la possibilité de ne pas attribuer de prix en cas de non adéquation des dossiers à ces critères.

**Art. 12** La lauréate s'engage à informer l'Espace Simone de Beauvoir de la mise en oeuvre de son projet.

**Art. 13** Le présent règlement est déposé chez Maître Chudeau-Hulaud, huissier,  
47 boulevard Meusnier de Querlon  
44000 Nantes.

## Prix Marguerite-Thibert

Organisé à l'occasion  
de la Journée Internationale  
des Femmes

8 mars 2012



25 quai de Versailles  
44000 Nantes  
Tél : 02 40 12 15 18  
Fax : 02 40 12 15 12

concours.espace.de.beauvoir@  
wanadoo.fr  
www-espace-de-beauvoir.org



## BULLETIN D'INSCRIPTION

### Prix Marguerite-Thibert

À remettre accompagné du dossier, à l'Espace Simone de Beauvoir,  
25 quai de Versailles 44000 Nantes - **au plus tard le 29 février 2012.**

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_ Mail : \_\_\_\_\_

Comment avez-vous eu connaissance du prix ? : \_\_\_\_\_

*Je certifie avoir pris connaissance du règlement et accepte sans réserve les conditions de ce concours*

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature :